

COMMUNIQUE N°002 DE LA COORDINATION DES MOUVEMENTS PRONANT L'INCLUSIVITE
ET SIGNATAIRES DU 15 MAIS 2015 (5COMPIS 15)

La Coordination des Mouvements Prônant l'Inclusivité et Signataires du 15 mai 2015 composée des mouvements : Ganda Izo, Ganda Lassalizo, CMFPR3, CPA, MPSA et FPA informe la médiation internationale pour le Mali élargie aux pays membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la MINUSMA, les forces de l'Opération Barkhane au Mali, le gouvernement du Mali, la communauté nationale et internationale, qu'en dépit de ses multiples efforts pour permettre la mise en œuvre de l'accord issu du processus d'Alger dont l'ensemble de ses mouvements est signataires, des parties au processus ne cessent de commettre des violations graves de l'accord de nature à retarder la mise en œuvre de l'accord.

Rappelant qu'elle n'est composée que de mouvements membres du processus d'Alger et signataires de l'Accord, la COMPIS 15 condamne les violations du principe de l'inclusivité, principe qui avait été respecté pendant toute la durée du processus de négociation ayant abouti à la signature de l'accord le 15 mai 2015 grâce à l'engagement hautement patriotique des mouvements qui la composent.

La COMPIS 15 informe l'opinion nationale et internationale que des réunions du CTS et des EMOV ont été tenues en l'absence de ses représentants. Ces réunions ont statué entre autres sur les questions relatives à la validation des sites de cantonnement et la préparation des Patrouilles Mixtes de Sécurité.

Rappelant que les Patrouilles Mixtes de Sécurité et le Mécanisme Opérationnel de Cantonnement concernent l'ensemble des mouvements acteurs, auteurs et signataires de l'accord, la COMPIS15 désapprouve ces mesures qui sont non inclusives et discriminatoires, tendant à cibler et exclure ses combattants.

Elle propose que l'ensemble des mouvements acteurs du processus d'Alger soit concernés par les Patrouilles Mixtes de Sécurité conformément à l'esprit et à la lettre de l'accord. Etant entendu que les patrouilles mixtes serviront à éviter les agressions, exactions ou discriminations dans le cadre de la sécurisation et du rétablissement de la paix et la quiétude. La COMPIS 15 rappelle que l'exclusion des combattants d'un mouvement quelconque du processus des patrouilles mixtes de sécurité est une action, un complot, prémédité qui n'a pour objet que de confondre les combattants de ce mouvement aux ennemis de la paix.

La COMPIS 15 disposant d'un nombre important de combattants dans les Régions de Gao, Tombouctou et une partie de la région de Mopti, demande qu'elle soit associée aux prochaines réunions de CTS pour proposer les sites de cantonnement accessibles à ses combattants et débattre des questions des Patrouilles Mixtes de Sécurité.

Etant signataire de l'accord, les mouvements de la COMPIS 15 prennent acte de leur exclusion des actions et initiatives du gouvernement auxquelles seules la CMA ou la Plateforme ont été associées. Parmi lesquelles actions: la demande de proposition pour la formation du gouvernement, la demande de proposition pour la mise en place de la Commissions Justice Vérité et Réconciliation, la participation des mouvements de la CMA aux ateliers préparatoires de la conférence de Paris pour ne citer que ceux-ci.

Fidèle à l'Unité Nationale, l'intégrité du territoire, la laïcité ainsi que les autres valeurs républicaines, la COMPIS 15 exhorte le gouvernement du Mali, seul responsable de la mise en œuvre de l'accord, à rompre son silence face aux tentatives délibérées d'exclure ou de sous-représenter la majorité des populations du nord du Mali de la mise en œuvre de l'accord.

Durant tout le processus des négociations et à la cérémonie de signature de l'accord issu du processus d'Alger, nous nous sommes engagés résolument sur le chemin de la paix pour le bénéfice de nos communautés et pour l'ensemble des maliens. Nous comptons nous en tenir à cet engagement patriotique et ne pouvons pas accepter davantage l'exclusion de ses communautés du processus que nous voulons la plus réussie possible. Pour cette raison il est de la plus haute importance pour les partenaires et tous les acteurs engagés dans le processus de respecter les engagements pris au risque de prendre la responsabilité de l'exclusion.

La COMPIS 15 propose à la médiation internationale pour le Mali et au gouvernement, de procéder avant toutes autres actions au regroupement des combattants des mouvements armés acteurs du processus et signataires de l'accord. Le regroupement peut servir à trancher définitivement la question de représentativité au sein du Comité de Suivi de l'Accord (CSA).

Bamako le, 17 octobre 2015

Pour la COMPIS 15 le Porte-Parole



Mohamed Attaib Sidibé